CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39550** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2027**

ÉDITÉ LE 04/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SARL

Capital : 11 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 78B29

Siret : 312 479 041 00039

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7111276

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247002/001 400750

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247002/001 400750

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : SOCIETE ALAIN BOLDINI

207 ROUTE DE LASSALLE
47270 PUYMIROL

Téléphone : 05 53 95 32 44 **Fax :**

Portable : 06 03 25 03 61

Responsabilité légale :
BOLDINI ALAIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : a.boldini@orange.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 027 092 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	6	24/09/2026
2192	Restauration maçonnerie des monuments historiques	12	06/09/2023
3193	Couverture du patrimoine	4	24/09/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/11/2026 09:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.